

## **COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

### **Démarche OPUS - AP**

#### **L'ajout de postes de pharmaciens en CHSLD : maillon essentiel au déploiement complet du projet**

(Montréal, 25 janvier 2019) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) félicite tous les intervenants engagés dans la démarche *Optimisation des pratiques, des usages, des soins et des services – Antipsychotiques (OPUS - AP)* pour les résultats obtenus et salue le lancement prochain de la phase 2 du projet. Elle souligne toutefois l'urgence de voir au recrutement de pharmaciens dans les établissements de santé, pour le déploiement complet du projet.

En étroite collaboration avec d'autres professionnels, les pharmaciens des établissements de santé ont un rôle central dans la réalisation de ce projet, qui vise notamment à évaluer la médication des patients ciblés et à réduire l'usage ou déprescrire, dans la mesure du possible, des antipsychotiques. Or en raison de la pénurie de pharmaciens qui perdure depuis plus de 15 ans dans le réseau hospitalier, plusieurs établissements ne parviennent pas à affecter des pharmaciens dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD.) Rappelons que les CHSLD se sont retrouvés sous la responsabilité des CISSS et des CIUSSS au fil des fusions. Déjà pour la phase 2, qui étendra le projet de 24 à 134 CHSLD (331 unités de soins), le manque de pharmaciens pose un défi certain. La suite, qui visera à implanter la démarche dans les 317 CHSLD publics du Québec, nécessitera la création de postes et l'ajout d'effectifs.

« On ne peut pas retirer des pharmaciens des unités de soins aigus des hôpitaux, où il en manque déjà plus de 250, pour mener le projet et répondre aux besoins, bien réels, en CHSLD. La seule solution consiste à former plus de pharmaciens à la maîtrise pour les préparer à travailler en établissement, et à pourvoir de nouveaux postes en CHSLD », a expliqué la directrice générale de l'A.P.E.S., la pharmacienne Linda Vaillant.

Par ailleurs, sans vouloir minimiser la portée de la démarche OPUS - AP, l'A.P.E.S. souligne que tous les patients hébergés en CHSLD doivent éventuellement pouvoir bénéficier d'une révision périodique de leur médication. Il s'agit d'ailleurs d'un élément des engagements pris par les présidents-directeurs généraux des établissements de santé au *Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD* de l'automne 2016. Un sondage éclair de l'A.P.E.S. mené à l'automne 2017 a montré que les aînés en CHSLD prennent, en moyenne, quatorze médicaments différents par jour, soit onze médicaments réguliers et trois au besoin. Les interventions des pharmaciens des établissements permettent d'évaluer l'ensemble de la médication, d'ajuster les doses au besoin, parfois de diminuer le nombre de médicaments, et ainsi, de réduire les effets indésirables associés. Pour permettre une évaluation de la médication de tous les patients des CHSLD à leur admission, et la réviser environ deux fois l'an, l'A.P.E.S. a établi qu'environ 150 pharmaciens additionnels sont nécessaires.

**À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1600 pharmaciens œuvrant principalement dans les centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
514 718-4811